

## Le temps des « Centurions », 1956-1961

Hammam Melouane est un village situé en plein Atlas blidéen en bordure de la Mitidja au sud d'Alger. Véritable cul de sac, on accède à Hammam Melouane par le lit d'un oued et une vallée encaissée sur 6 km. Village thermal, Hammam Melouane n'avait rien pour faire parler de lui. Pourtant, parmi la série d'attentats qui secoue l'Algérie lors de la Toussaint, un engin explosif explose, sans faire de dégât, entre Rovigo et Hammam Melouane <sup>3</sup>. Cet attentat symbolique fut le prélude à une guerre qui allait déchirer la région durant plus de 7 ans. Car Hammam Melouane est dans une région géostratégique. L'Atlas blidéen est une voie de communication entre la Kabylie et l'Ouarsenis, entre l'est et l'ouest de l'Algérie, tout en étant une zone de départ et de refuge pour toute action contre Alger et la Mitidja, poumons politiques et économiques de l'Algérie. La région d'Hammam Melouane est un lieu, par excellence, de toutes les guérillas passées et présentes de l'histoire de l'Algérie. Elle est définie actuellement par l'Algérie indépendante comme faisant partie du « triangle de la mort » Blida-L'Arba-Boufarik.

L'Etat-major français est conscient du caractère stratégique de la région et envoie des officiers expérimentés dans le secteur. Les généraux DE LA BOLLARDIERE et MASSU, les colonels BARBEROT et ARGOUUD se succèdent pour combattre la rébellion. De son côté, Jacques SOUSTELLE, gouverneur général de l'Algérie, mène une politique de pacification qui s'appuie essentiellement sur la SAS (section administrative spécialisée). Une SAS est une structure composée d'un officier, de civils (médecin, instituteur, comptable) et de supplétifs (appelés moghaznis\*). Elle est chargée de renouer le contact avec la population en répondant à ses besoins (aide sociale, scolaire, médicale, administrative, assistance économique) tout en lui assurant sa protection (opérations, patrouilles, surveillance, renseignement). Georges MORIN est chargé de mettre en place la SAS à Hammam Melouane en 1956. C'est un officier arabisant des Tirailleurs marocains et de la Légion étrangère en Indochine <sup>4</sup>. Il débarque avec sa femme avec comme mission d'administrer plus de 14 000 personnes dispersées sur 200 km<sup>2</sup>. La politique suivie à Hammam Melouane est semblable à celle de toute l'Algérie : d'un côté la politique de la main tendue représentée par la SAS, et de l'autre, celle de la main de fer représentée par l'armée.

Mais les grandes manœuvres, les ratissages, les quadrillages avec des postes perchés sur des pitons (sur le modèle de l'Indochine) sont des échecs. L'Atlas blidéen est alors déclaré zone interdite et fait l'objet de tirs des chars et de l'aviation. La population fait les frais de ces stratégies : les patrouilles n'arrivent pas à distinguer le berger ou le paysan d'un guetteur ou d'un ravitailleur, les erreurs de tir sont nombreuses aux abords de la zone interdite mal délimitée, des exactions sont perpétrées sur la population par certaines unités voisines <sup>5</sup>. Georges MORIN critique cette guerre classique qui « oublie trop souvent que l'on se bat pour gagner ou conserver la population et non un terrain » <sup>6</sup>. Pourtant même la politique administrative et civile de la SAS est remise en cause par l'attaque de la SAS d'Hammam Melouane en juillet 1956, par des désertions de moghaznis en décembre 1956, des harcèlements la nuit, ainsi que par des lettres anonymes d'intimidation <sup>7</sup>.

C'est à partir des années 1957-1958 que la situation se retourne. Le colonel ARGOUUD en charge du secteur avec le 3<sup>ème</sup> régiment de Chasseurs d'Afrique (3<sup>ème</sup> RCA) et l'officier SAS Georges MORIN sont persuadés que dans une guerre révolutionnaire, c'est l'engagement de la population qui est prépondérant. L'armée et la SAS vont travailler de concert pour arriver à cet objectif. Pour engager la population, selon le colonel ARGOUUD, il faut montrer la force de l'armée et l'impressionner. Le colonel ARGOUUD procède donc à des exécutions publiques de chefs de l'ALN\*\*, responsables avérés d'exactions. Il s'agit ensuite de contrôler la population pour couper les contacts entre celle-ci et l'ALN, la protéger, mais aussi la surveiller... Ce sera le rôle de la SAS de mettre en place des camps de regroupement. Les camps de regroupement avaient commencé en 1956, dès 1957 cette politique devient systématique. Ce n'est que dans un troisième temps que l'on peut procéder à l'engagement des Musulmans au sein des unités de supplétifs. Le colonel ARGOUUD explique ainsi, que « Une fois protégée, la population doit être engagée » <sup>8</sup>. Georges MORIN soutient cette politique et écrit dans un rapport sur les regroupements des populations du bled (6 mai 1959) : « L'aide ultérieure de la population (harkis, autodéfense, renseignement) compensera très largement les sacrifices consentis sur le plan tactique (perte de territoire) » <sup>9</sup>. La stratégie mise en œuvre a contre elle le passif accumulé par l'armée (exactions, erreurs de tirs, regroupements forcés), mais profite aussi des erreurs de l'ALN (assassinat des chefs de fraction et d'anciens combattants).

Mais il ne semble pas que ce soit la politique de persuasion des deux officiers qui ait été à l'origine du ralliement de la population, mais l'arrivée de troupes de l'ALN extérieures à la région dès avril 1957. Les bulletins de renseignement de la SAS, 6 envoyés en 12 jours, démontrent que la population donne des renseignements à la SAS. Ces renseignements sont d'autant plus faciles à donner pour la population, que les troupes de l'ALN incriminées sont les auteurs d'exactions, et ne sont pas susceptibles d'avoir un membre de leur famille dans leurs rangs. Des ralliements d'anciens fellaghas se produisent, tandis que les renseignements fournis se font de plus en plus précis sur l'ALN (nombre, armement, lieu d'implantation) <sup>10</sup>.

La troisième phase tant espérée se produit alors. En juin 1957, la SAS crée la première harka de 60 hommes issue des Beni Miscera. Celle-ci est rattachée au 3<sup>ème</sup> RCA du colonel ARGOUUD <sup>11</sup>. La commune est formée de deux douars : les Beni Miscera et les Melouanis. Le deuxième douar semble plus réticent à l'influence de l'armée et serait contrôlé, selon les rapports, par l'ALN. Là aussi, ce sont les extorsions de fonds et les menaces d'égorgeement qui provoqueront l'engagement de la population, mais en moins grand nombre et plus tardivement que les Beni Miscera. En novembre 1957, une harka de 28 Melouanis est formée sous les ordres du sous-lieutenant SOISSON, élève à l'ENA, sur le camp de regroupement de La Plâtrière <sup>12</sup>.

Qui sont ces hommes qui décident de sortir de l'attentisme de la majorité de la population pour s'engager du côté de la France ? L'engagement d'un musulman au sein d'une unité de supplétifs ne doit pas se comprendre toujours comme un acte individuel, il s'insère souvent au sein d'un contexte familial. La liste nominative de 36 moghaznis et 9 harkis des Beni Miscera en 1961 permet de voir qu'il y a trois frères de trois familles différentes (soit un quart des effectifs) <sup>13</sup>. La

cooptation d'un frère pour entrer au sein d'une unité de supplétifs et la présence d'une famille dans le camp de regroupement sont souvent le gage d'une plus grande fidélité. Le sous-lieutenant SOISSON en est conscient et fait reposer sa stratégie de recrutement sur ces principes. N'écrit-il pas : « Des harkis mariés, logés, tenus ne désertent pas » <sup>14</sup> ? De là à penser que les familles sont entièrement acquises à la France, c'est une erreur à ne pas commettre. Les familles en Algérie sont en moyenne des familles de 5 frères et sœurs, en général mariés. Cela multiplie le nombre de beaux-frères, belles-mères, cousins. Un moghazni de la SAS d'Hamam Melouane avait ainsi un frère du côté du FLN, mais ses deux autres frères étaient moghaznis. Il avait un membre de sa belle-famille au sein de la SAS et un autre au FLN <sup>15</sup>. La famille et la belle-famille de ce moghazni étaient divisées en deux camps, comme toutes les familles d'Algérie. J-P SOISSON confirme ce fait : « Plusieurs harkis possédaient un frère ou un cousin au maquis » <sup>16</sup>. C'est cet aspect souvent oublié qui explique la dureté des combats et les répercussions sur la population civile.

On trouvait aussi des anciens combattants parmi les supplétifs et des personnes ayant eu un des leurs assassiné par l'ALN. Nous avons vu que chaque formation d'unités de supplétifs était précédée de violences de l'ALN. Il existait aussi des ralliés parmi les supplétifs, qui étaient en général mal vus par les harkis en raison d'une crainte d'une trahison toujours possible. Beaucoup étaient des anciens paysans qui s'engageaient pour des raisons économiques (leur terre étant en zone interdite). La motivation de l'attachement à la France existe surtout dans les catégories musulmanes cultivées ; chez les supplétifs en général analphabètes, ce n'est que rarement la cause d'un engagement, mais plus la conséquence logique. Les supplétifs l'expriment par un attachement et une fidélité à l'officier qui les commande <sup>17</sup>. À ces raisons familiales, économiques, en passant par le passé militaire ou la vengeance familiale, interfèrent aussi des causes géographiques, selon les interprétations des officiers. Les Misceraouis\*\*\* sont des montagnards, ayant vécu plus isolés que les Mélouanis, qui eux, travaillent comme ouvriers agricoles dans la Mitidja. Les Misceraouis ont été touchés plus précocement par les regroupements. Leurs pâtures ont été déclarées zone interdite. Ils ont dû vendre leur troupeau et sont devenus rapidement dépendant de la SAS, pour leurs subsistances. Les Mélouanis\*\*\*\*, ouvriers agricoles, ont dû, eux, être plus sensibles aux injustices (travaux agricoles durs, mal payés), et donc à la propagande du FLN <sup>18</sup>. L'attitude de l'armée (exactions en 1956, exécutions publiques en 1957) a pu aussi jouer comme un repoussoir. L'engagement comme supplétif dépend donc de plusieurs variables qui ne sont pas toujours maîtrisées par l'armée.

En mai 1958, tous les habitants de la région, sauf 6 villages, sont regroupés sur 4 regroupements. La zone nord d'Hamam Melouane débouchant sur la plaine de la Mitidja est contrôlée par la harka des Mélouanis (50 harkis en 1959) renforcée par 12 autres harkis au camp de La Plâtrière. La zone centrale d'Hamam Melouane est contrôlée par 43 moghaznis et un groupe d'autodéfense (20 fusils), tandis que le camp de la Passerelle est contrôlé par la harka des Béni Miscera (26 harkis) et une autodéfense de 9 fusils. La zone sud de Yemma Halima est protégée par quelques moghaznis, une autodéfense de 10 fusils et une harka d'une autre région. Les harkas des Mélouanis et des Béni Miscera seront utilisées avec la harka des Beni Amrane de L'Arba au sein du commando de chasse Kimono 46 en septembre 1959 commandé par Georges MORIN <sup>19</sup>. Les effectifs des supplétifs de la région d'Hamam Melouane (harkis, moghaznis, autodéfenses, harka de L'Arba comprise) sont à l'été 1959 de 296 contre 235 du côté des activistes de l'ALN et de l'OPA recensés par l'armée (Wilaya 4, zone 1, région 3, secteur 2) <sup>20</sup>. La SAS d'Hamam Melouane est prise en charge par le frère jumeau de Georges MORIN, Emile MORIN. Ce dernier est un ancien officier du 20<sup>ème</sup> Chasseurs, puis 3<sup>ème</sup> régiment de Tirailleurs marocains au Tonkin, et a commandé des supplétifs vietnamiens en Indochine <sup>21</sup>.

Il serait vain de détailler la litanie des opérations du commando de chasse, de jour ou de nuit, seul ou avec d'autres unités (et notamment le maghzen de la SAS). Sur les 21 mois sur 30 d'existence du commando pour lesquels nous avons le bilan d'activité <sup>22</sup>, on arrive à 13 harkis mis hors combat contre 100 du côté de l'ALN à la suite de ratissages, d'embuscades, d'opérations de jour ou de nuit, d'opérations hélicoptérées. Ce qui représente 40 % des effectifs nominatifs du FLN et de l'ALN recensés par l'armée dans la région. La plupart des membres de l'ALN ont été mis hors combat au cours de 3 ou 4 accrochages, alors même que le commando sort en moyenne deux jours sur trois. Le commando Kimono 46 met, en moyenne, hors combat 4 membres de l'ALN et découvre 7 caches (armes, munitions, ravitaillement) par mois. Parmi les fellaghas tués identifiés, il y a notamment l'auteur de l'attentat du 24 décembre 1959 de la rue d'Isly à Alger qui fit 2 morts et 41 blessés. Mais à côté de ce bilan plus que favorable pour le commando, il ne faut pas oublier de mentionner les accidents de la route ou par arme à feu qui ont mis 43 harkis hors combat ! À l'action de Kimono 46 s'ajoute pour la Wilaya 4, les épurations internes touchant les intellectuels et étudiants, l'opération CHALLE et l'affaire Si Salah de 1958 à 1960. Pourtant dès la fin 1959, l'ALN tente de reprendre l'initiative par des harcèlements, des assassinats et des mines.

En janvier 1960, le commando Kimono 46 va se trouver précipité, malgré lui, dans les événements politiques algérois. LAGAILLARDE, pour protester contre la politique d'abandon de l'Algérie et la répression policière, décide de créer à Alger un camp retranché avec les réservistes européens (les unités territoriales). L'adjudant ORSINI, chef de la harka des Béni Amrane appartenant au commando, amène sa harka de L'Arba aux barricades d'Alger le soir du 29 janvier. Ce n'est que le lendemain, que Georges MORIN s'aperçoit de la défection d'une de ses trois harkas. Georges MORIN et le colonel ARGOUD se rendent à Alger et repèrent les harkis au carrefour des facultés. Ils sont 46 et non 80, comme on l'a écrit à l'époque. ORSINI refuse de rendre les harkis au capitaine MORIN. Le mouvement de LAGAILLARDE s'essouffle. Les harkis seront parmi les derniers à quitter le camp retranché. Le 1<sup>er</sup> février, la harka des Béni Amrane est récupérée avec son armement complet. Seul manque l'adjudant ORSINI <sup>23</sup>. Ce sera la seule fois dans l'histoire de l'Algérie où l'on verra une harka prendre part à la lutte politique et se révolter contre la hiérarchie militaire. Mais cette révolte d'une harka orchestrée par son chef n'aura pas de répercussion sur le cours des événements, et reste de l'ordre du symbole. Paradoxalement, le commando Kimono 46 assurera 11 mois plus tard, le 11 décembre 1960, la protection du convoi officiel du président de la République sur la nationale 5 à Fondouk... <sup>24</sup>

En 1960, la désillusion naît parmi les officiers et les auxiliaires sur l'avenir de leur combat. L'euphorie des ralliements, des succès militaires, des fraternisations de mai 1958 est bien oubliée. Le poste et le regroupement de Yemma Halima

sont abandonnés par la SAS et pris en charge par l'armée en juin 1960. La SAS n'arrivant plus à assurer seule la protection de la route, voit son dispositif se resserrer. En juillet 1960, le capitaine MORIN, responsable du commando Kimono 46, décède en permission en métropole. C'est un coup porté au moral du commando de chasse. La situation se détériore, comme l'écrit Emile MORIN, chef de la SAS, en août 1960 : « le FLN intensifie sa propagande, nous sommes placés dans une position difficile vis-à-vis des personnes qui ont accordé une confiance absolue en la France »<sup>25</sup>. L'ALN, malgré les coups portés dans les années 1956 à 1960, n'a jamais complètement disparu (harcèlements, embuscades) et semble même reprendre l'initiative en 1961. C'est ainsi que le 21 mars 1961, l'autodéfense de la Passerelle est attaquée. Sur les 9 fusils de l'autodéfense, 5 ont été pris par les assaillants<sup>26</sup>. Les harcèlements reprennent contre les postes. Le putsch d'avril 1961 dans ce contexte touche peu Hammam Melouane. Sans information, sans ordre des autorités civiles ou militaires, les unités militaires et supplétives demeurent dans l'expectative. En août 1961, Emile MORIN qui refuse de recruter des moghaznis pour compléter ses effectifs (il manque 23 moghaznis), est muté dans une SAS d'une autre région<sup>27</sup>. Il décrit les sentiments des moghaznis pour l'année 1961 : « Il y a depuis deux ans tant de déclarations, tant de bruits plus ou moins cohérents que les moghaznis aidés en cela par leur inclinaison au fatalisme ne réagissent plus sensiblement aux événements qui ne les touchent pas directement »<sup>28</sup>. Les unités de harkis et la SAS multiplient les exercices, les patrouilles, les actions sociales (4 écoles, 4 infirmeries, 2 mairies en dur, 2 municipalités)<sup>29</sup>, comme si l'action permettait d'oublier la nouvelle situation politique. A posteriori, Emile MORIN parle de cette période comme d'un temps de « fatalisme, voire d'inconscience ».

Le temps des centurions s'achève pour Hammam Melouane en 1961. Les centurions sont ces officiers qui ont fait leur carrière dans ce qui restait de l'empire français (Indochine, Maroc, Algérie), qui ont recruté, commandé et mené au combat des auxiliaires militaires en Indochine ou au Maghreb. Ce temps des centurions s'achève avec le décès de Georges MORIN à l'été 60 et la mutation d'Emile MORIN à l'été 61, mais aussi par l'échec du putsch d'avril 1961 auquel participe le colonel ARGOUD (c'est dire l'échec des centurions à devenir des prétoriens). L'année 61, c'est l'année des premiers pourparlers d'Evian où le sort de l'Algérie française est définitivement scellé. Les auxiliaires commencent à comprendre la situation. C'est ainsi que le 4 septembre 1961 un harki déserte du commando de chasse Kimono 4630. C'est la première désertion depuis la création du commando. En octobre 1961, la SAS de Rovigo est dissoute et absorbée par celle d'Hammam Melouane. La SAS voit ses administrés passer de 14 000 habitants à 27 600 sans obtenir davantage de moyens ou d'effectifs. Le sous-lieutenant HOUIN, chef de la SAS écrit que le climat psychologique est à la dissolution de la SAS et constate une baisse de fréquentation de la SAS au profit de la municipalité<sup>31</sup>. Ces propos, a priori anodins, démontrent que la population a compris que la situation avait basculé. En s'adressant à la municipalité, elle prend ses distances avec la SAS. L'ALN arrive même à circuler entre Hammam Melouane et La Plâtrière, c'est-à-dire entre la SAS et la harka, comme le démontre la mise hors combat de deux combattants de l'ALN en décembre 1961<sup>32</sup>.

À la fin 61, le moral des supplétifs est au plus bas, la population a basculé du côté du FLN, l'ALN circule entre les postes militaires. La mort symbolique de l'esprit des centurions qui a marqué Hammam Melouane se déroule en décembre 1961, lorsque la SAS se voit enlever le commandement du sous-quartier<sup>33</sup>. Ce commandement permettait à la SAS d'assurer l'ensemble des pouvoirs civils et militaires sur la circonscription. Cette responsabilité avait été confiée, à l'origine, à Georges MORIN pour lutter plus efficacement contre l'ALN. Cette mesure démilitarise la SAS et met fin à l'œuvre des MORIN qui faisaient reposer leur action sur la collaboration entre armée et SAS, entre commando de chasse et maghzen, entre pouvoir militaire et pouvoir civil. Les centurions sont partis, l'idéal qui les animait a disparu, leurs œuvres sont remises en cause, l'empire n'est plus, seuls demeurent les auxiliaires recrutés avec de nouveaux chefs qui ne connaissent pas la région et ne les comprennent pas. Qu'allaient devenir ces auxiliaires sans centurions, sans idéaux, sans empire, dépassés par l'esprit de leur temps ?

### **L'année 1962 : Hammam Melouane ne répond plus !**

La SAS d'Hammam Melouane consacre les premiers mois de l'année 1962 à supprimer ses installations (l'antenne de La Passerelle le 15 janvier, l'antenne de Rovigo le 3 février), et effectue les inventaires demandés par la hiérarchie (inventaire de la radio, le 31 janvier, état des décès de la SAS depuis sa création, le 1<sup>er</sup> février, état du matériel, le 10 février)<sup>34</sup>. Du côté du commando de chasse Kimono, l'activité reste soutenue : pour les trois premiers mois de 1962, 35 sorties sont effectuées ayant permis de mettre hors combat 13 membres de l'ALN. À partir du 19 mars, le commando se borne à des patrouilles de surveillance. La dernière action d'éclat du commando est l'arrestation, le 30 mars, de 4 membres de l'ALN qui refusaient de répondre aux sommations. Le 31 mars, le JMO du commando s'arrête. Le commando est vraisemblablement dissout<sup>35</sup>.

Ce même 31 mars, un rapport sur « la réorganisation des SAS de l'arrondissement dans le cadre de la mise en place des CAA (centres d'aide administrative) » est envoyé par le sous-préfet de l'arrondissement de Maison Blanche à l'inspecteur général. Ce rapport nous apprend que, dans l'après-midi du 31 mars, a été procédé au « stockage de tout l'armement qui était en temps normal distribué aux moghaznis ». Au cours de cette opération, deux moghaznis ont déserté, l'un à la SAS de Saint Pierre-Saint Paul et l'autre à la SAS d'Hammam Melouane. Le sous-préfet explique : « Il semble certain que si ces mesures n'avaient pas été appliquées, d'autres désertions plus nombreuses auraient été enregistrées ». L'objectif de cette mesure était donc d'éviter les désertions avec armes pour rejoindre l'ALN (celle-ci acceptait les anciens harkis dans leur rang s'ils apportaient leur arme). Le sous-préfet craint que les moghaznis « imitent en cela leurs camarades harkis dont les désertions commencent à revêtir un caractère grave ». Pour pallier ce risque, le sous-préfet préconise de mettre en place très vite les CAA, de resserrer les SAS, de mettre en permission les moghaznis non retenus comme personnel du service du CAA, et de replier le matériel<sup>36</sup>.

Les désertions sont-elles si nombreuses pour inquiéter le sous-préfet ? Le JMO du 3/117 RI, qui recense au jour le jour les désertions, signale 13 désertions (avec 12 armes emportées) en seulement quatre jours (du 27 au 30 mars). La dernière désertion du 30 mars, concerne à elle seule 10 harkis. Ces désertions concernent des harkis de la région de Sidi Moussa, de Rovigo, et de L'Arba. Nous savons par ailleurs que le commando Kimono 46 avait subi aussi des défections.



Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 mars, le harki R. de la harka de Yemma Halima déserte avec son arme. Le commando le retrouvera et l'abattrà trois jours plus tard <sup>37</sup>. Le 6 mars, c'est le harki K de la harka de La Plâtrière qui déserte avec son arme. Ces désertions montrent que des problèmes de confiance se posent à l'intérieur des harkas dès le début du mois de mars <sup>38</sup>.

Le sous-préfet ne parle pas d'un désarmement mais d'un stockage dans son rapport, alors qu'en réalité il est ressenti comme tel par les moghaznis. Car enlever une arme, c'est « nuire grandement à leur moral et à leur sentiment de fidélité » écrivait Georges MORIN, le 15 juillet 1959. La désertion d'un moghazni de la SAS d'Hammam Melouane durant l'opération en est le signe. Le moghazni L. interrogé, parle aussi d'un désarmement. « *En mars on a commencé à comprendre (que la France partirait de l'Algérie), l'armée a commencé à partir. On a été désarmé et mis en civil (...) Ils ont dit qu'ils allaient nous désarmer* ». Question : *Vous avez accepté que l'on vous désarme ?* « *Qu'est-ce qui commande ? Est-ce nous ou les gradés qui commandons ? Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ?*, »

Lorsqu'on était armé, jamais les fellaghas n'auraient osé venir. Mais lorsque l'on était désarmé... <sup>39</sup>. On remarque la confusion chronologique entre désarmement et retour à la vie civile (qui n'est intervenue que beaucoup plus tard). On peut penser que la raison du stockage des armes n'a pas été expliquée par le lieutenant B.<sup>40</sup>, ou a été mal comprise par les moghaznis. On remarque l'écartèlement entre la fidélité à la hiérarchie et la crainte de perdre son fusil, véritable cas de conscience que se pose le moghazni L. Quant à la force armée que représentait le maghzen, cela était vrai de 1958 à 1960, mais en 1961 les harcèlements de la SAS et de ses annexes montrent que les harkas et le maghzen ne sont plus aussi redoutés qu'auparavant.

Cette mesure de stockage de l'armement n'empêcha nullement une seconde désertion à la SAS dans la nuit du 1<sup>er</sup> avril 1962 <sup>41</sup>. En conséquence, la garde de la SAS est confiée au 3/117 RI. C'est à partir de ce moment que le stockage initial devient un désarmement de fait ! Même si la SAS conserve son armement (comme le montre le registre du courrier départ du 20 avril faisant état de l'armement détenu par la SAS42), il n'est plus utilisé par le maghzen, mais reste en sa possession en cas d'attaque. La SAS ne reste donc pas sans aucune défense.

Le sous-préfet, dans le même temps, rapport du 31 mars, déclare que, dans le cadre du resserrement des SAS et de la création des CAA, Centre d'aide administratif, la SAS d'Hammam Melouane sera repliée, le 2 avril, avec « personnels et matériels sauf les moghaznis, sur la SAS de L'Arba ». Cette décision signifie que la SAS de L'Arba est transformée en CAA, et absorbe la SAS d'Hammam Melouane. Il termine en écrivant que « provisoirement les logements des moghaznis resteraient occupés par ces derniers » <sup>43</sup>. Le 2 avril, la SAS d'Hammam Melouane effectue son repli sur la SAS de L'Arba. La protection de la SAS est assurée par le 3/117 RI. L'occupation des logements des moghaznis est qualifiée de « provisoire », car les locaux de la SAS sont toujours remis, après une dissolution, à la mairie de la commune. Les moghaznis ne sont pas abandonnés, comme le révèle indirectement la note du 26 mars 1962 du chef de bataillon FABRE à l'inspecteur général de la région d'Alger : « liste des moghaznis désirant s'établir en métropole. SAS d'Hammam Melouane transmis à exécution <sup>44</sup>. Il semble qu'il n'y ait eu aucun candidat au départ à ce moment-là.

Les 3 et 9 avril, c'est au tour des postes de Yemma Halima et de La Passerelle d'être évacués par le 3/117 RI. Le FLN ne reste pas inactif durant ce temps. Le 5 avril 1962 a lieu à 9 h 30 une réunion de « quelques centaines d'habitants d'Hammam Melouane, quelques rebelles dont le responsable local Moussa GAZELLE et deux emblèmes ». À 10 h, les véhicules du commandement du quartier arrivent et bloquent la manifestation avant qu'elle n'arrive à Hammam Melouane. « Le commandant de quartier se rend sur les lieux de la réunion, prend contact avec le responsable local et donne l'ordre à la population de rentrer chez elle. Exécution immédiate sans incident » (JMO du 3/117 RI). Cet événement est significatif du basculement de la population d'Hammam Melouane qui s'est déplacée au nombre de « quelques centaines ». Il marque aussi un début de reprise en main par le responsable local du FLN. Cette manifestation se déroule au moment où la SAS et l'armée se replient. V ALN est donc parfaitement au courant de la situation de la SAS, et tente de profiter des replis successifs pour montrer son influence. Pour éviter des affrontements entre les supplétifs et les sympathisants du FLN, le commandement réagit rapidement en faisant disperser la manifestation. La SAS d'Hammam Melouane continue imperturbablement la préparation de son évacuation (état des lieux du bordj, 7 avril, recensement du matériel radio et de l'habillement à réformer, 14 avril, rémunération des attachés civils, 19 avril) <sup>45</sup>.

Le 20 avril, une réunion des officiers SAS a lieu à l'ELA (échelon de liaison de l'arrondissement, hiérarchie de la SAS) ayant pour objet l'engagement dans l'armée et la gendarmerie des moghaznis. Il n'y a pas de candidat <sup>46</sup>. C'est la seconde mesure pour aider les moghaznis qui ne voudraient pas retourner à la vie civile. Le 25 avril 1962, l'ELA de Maison blanche reçoit le message suivant : « *ordre du désarmement total des supplétifs. Demande compte-rendu* » (courrier arrivée). Pour comprendre le motif de cet ordre, l'analyse du chef de bataillon LEMATTRE sur l'état des désertions du 19 mars au 14 avril <sup>47</sup> nous apprend qu'il y a eu 60 désertions d'appelés, d'engagés, de harkis, de moghaznis, de GMS, de harkis de gendarmerie dans la région sud algéroise (Sidi Moussa, L'Arba, Rovigo, Hammam Melouane). Ces désertions ont eu lieu généralement avec emport d'armes. Sur ces 60 désertions, 2 concernent la SAS d'Hammam Melouane, et 16 (dont 9 harkis de la harka de La Plâtrière) le commando de chasse Kimono 46, soit le tiers des désertions de la région. Si l'on ajoute les désertions des 4 septembre 1961 et 1<sup>er</sup> mars, on arrive à 18 désertions uniquement pour le commando de chasse Kimono 46. Mais le record des désertions est, en réalité, détenu par le 3/117 RI qui a eu 20 désertions de harkis, tandis que la SAS de L'Arba comme la SAS d'Hammam Melouane ont eu deux désertions chacune. L'importance des désertions ne doit donc pas occulter que les auxiliaires d'Hammam Melouane ont « les mêmes comportements » que les autres auxiliaires de la région. C'est dans ce contexte des désertions que s'inscrit l'ordre de désarmer l'ensemble des supplétifs. Cet ordre vient de l'échelon départemental d'Alger ; l'ELA transmet l'ordre aux SAS.

Le 2 mai 1962, on apprend que l'armement de la SAS a été mis en dépôt au 3/117 RI (courrier arrivée) <sup>48</sup>.

L'armement stocké par la SAS d'Hammam Melouane est remis au 3/117 RI par le lieutenant B. Ce lieutenant ne fait qu'exécuter les ordres de sa hiérarchie. Aucun auxiliaire n'a été jusqu'à cette date inquiété ou molesté, Le lieutenant B.

n'a donc aucune raison objective à s'opposer à ce désarmement. Ce pied-noir d'Oranie, décoré de la Croix de la Valeur militaire (citation de la 13<sup>ème</sup> division d'infanterie du 16 janvier 1962) <sup>49</sup> désire, de plus, son maintien en situation d'activé pour une durée de deux ans à compter du 16 septembre 1962 <sup>50</sup>. Voulant manifestement faire carrière dans l'armée, le lieutenant B. a donc tout intérêt à obéir aux ordres sans se poser des problèmes de conscience. Le 3 mai, le chef de bataillon FABRE à l'ELA nous apprend dans son rapport sur la formation du CAA dans l'arrondissement de Maison Blanche, qu'il y a à l'antenne d'Hammam Melouane (rattachée au CAA de L'Arba), 48 moghaznis en permission (l'effectif a baissé par rapport à décembre 1961, où il y avait 56 moghaznis). Le bordj est occupé par la 9<sup>ème</sup> compagnie du 3/117 RI ; la cité maghzen est toujours à la disposition des moghaznis <sup>51</sup>.

Le 7 mai à 18 h au cours d'un contrôle à 1 km au sud d'Hammam Melouane, un élément de la 9<sup>ème</sup> compagnie intercepte un véhicule avec deux membres de l'ALN. Ils sont reconduits par les forces de l'ordre au sud de l'ancien poste de La Passerelle. C'est la deuxième approche par l'ALN d'Hammam Melouane. Il est intéressant de noter qu'en fait, le véhicule a été escorté par la 9<sup>ème</sup> compagnie pour la traversée du village d'Hammam Melouane. Le 8 mai, le lieutenant B. accompagné du comptable de la SAS, vérifie le matériel et les factures. La SAS d'Hammam Melouane transmet son matériel au CAA de L'Arba. Le 19 mai a lieu le paiement des primes de reconversion du maghzen de la SAS d'Hammam Melouane (JMO de l'ELA) <sup>52</sup>. La circulaire n° 1036/IGAA du 4 avril 1962 de COUDRY concernant le personnel des maghzen\*\*\*\*\* des SAS (transmis le 10 avril aux SAS par le chef de bataillon FABRE) explique que « les moghaznis demandant à être licenciés à compter du 31 mai pourront percevoir, en même temps que leur solde, la prime de reconversion ; pour ce faire les chefs SAS établiront les feuilles d'émargement », exemplaires à remettre le 25 avril 1962. Les primes de reconversion sont de 8,80 NF par jour pour un moghazni, c'est-à-dire 264 NF par mois <sup>53</sup>. Par cette mesure financière, on a incité les moghaznis à démissionner avant une date butoir en leur faisant miroiter une prime de reconversion, qui s'élève pour un moghazni ayant 6 ans de service à 19 008 NF. Refuser de démissionner équivaut donc à refuser de toucher une prime importante. La raison d'une telle mesure est indiquée par le chef de bataillon FABRE à l'inspecteur général d'Alger le 16 mai : « Au 1<sup>er</sup> juin 1962, l'ensemble des primes de reconversion aura été payé et il restera par CAA un maximum de 20 moghaznis » M. L'objectif d'une telle prime est donc d'arriver à abaisser les effectifs employés par les CAA. Sur ces primes de reconversion, le capitaine DESTRET écrit dans le rapport trimestriel de L'Arba du 25 février au 25 mai 1962 à propos des harkis et moghaznis : « Beaucoup ont déjà réintégré la vie civile, alléchés par le pécule qui leur est versé, et à quelques exceptions près, ne semblent pas redouter l'avenir » <sup>55</sup>. La prime de reconversion, la possibilité de se réinsérer dans la vie civile, un état d'esprit plutôt optimiste, l'absence d'exaction contre les auxiliaires, tout cela explique l'absence d'inquiétude concernant les harkis ou les moghaznis au sein des rapports rédigés par les officiers de la SAS ou de TEL A durant les cinq premiers mois de l'année 1962.

Le JMO de la SAS d'Hammam Melouane se clôt le 29 mai par la prise en charge de la cité maghzen par la mairie d'Hammam Melouane <sup>56</sup>. Le même jour, le JMO du 3/117 RI annonce le retrait de la 9<sup>ème</sup> compagnie d'Hammam Melouane pour Bou Kandoura. Hammam Melouane est laissé sans protection militaire. Le 1<sup>er</sup> juin 1962, une note du sous-préfet ROUFFIAC annonce que les CAA ont été supprimées et qu'il est nécessaire de régler les questions relatives aux biens immobiliers et mobiliers avant le 10 juin, date de suppression de l'échelon de liaison (ELA) de Maison Blanche <sup>57</sup>. Le lieutenant B., officier SAS d'Hammam Melouane part, de son côté, le 2 juin en « permission détente en métropole » (JMO de l'ELA) <sup>58</sup>. Les moghaznis sont laissés sur place, puisque, le 12 juin, le JMO de l'ELA signale le versement de la solde des moghaznis d'Hammam Melouane. Le moghazni L. de la SAS d'Hammam Melouane nous raconte : « On nous a dit qu'on était civil et que désormais on devait se débrouiller. L'officier est parti. La compagnie était déjà partie. La harka à proximité était dans la même situation que nous » <sup>59</sup>.

La SAS d'Hammam Melouane, le CAA de L'Arba (comprenant Hammam Melouane), l'ELA sont dissous successivement les 29 mai, 1<sup>er</sup> et 10 juin. Les attachés civils ont été licenciés, les moghaznis ont touché leur prime de reconversion, l'officier de la SAS est en permission en métropole dès le 2 juin. L'état nominatif des familles de moghaznis désirant être rapatriées en métropole a été réalisé le 6 juin 1962 : cela concerne 5 moghaznis, 5 femmes, 14 enfants, soit 24 personnes du CAA de L'Arba (un est de Rovigo) <sup>60</sup>. C'est la troisième mesure de protection des moghaznis. Les 43 personnes regroupées à Bou Kandoura depuis le 8 juin, sont évacuées en métropole le 13 juin. Le 14 juin a lieu une « patrouille de souveraineté à Rovigo-Hammam Melouane

RAS. Le JMO de TEL A de Maison Blanche se clôt le 18 juin <sup>61</sup>. À partir de ce jour, il n'existe plus aucune autorité civile pour s'occuper des supplétifs, notamment des moghaznis. Ce n'est que le 26 juin que le JMO du 3/117 RI, seule unité présente encore dans la région jusqu'au 6 février 1963, annonce qu'un supplétif a été menacé et demande son évacuation : un « ex-harki du sous-quartier d'Harrach ayant été menacé se réfugie à la CCAS et demande son évacuation en métropole ».

Le 5 juillet 1962 l'indépendance de l'Algérie est proclamée. Entre les 14 et 25 juillet, plus de 140 personnes se réfugient à Bou Kandoura. Parmi ces personnes, huit anciens harkis détenus et torturés par l'ALN qui se sont évadés des camps de détention. Trois rapports d'interrogatoires seront rédigés par le 3/117 RI, les deux premiers concernent deux harkis de la région de Rivet arrêtés les 15 juin et 9 juillet <sup>62</sup>. Le troisième rapport, rédigé le 27 juillet 1962 sous le numéro 374/ OR/ ASP 87.882, apporte des renseignements sur les itinéraires de 6 harkis (dont un, était à Kimono 46 et deux à L'Arba), les noms des harkis exécutés ou disparus, des renseignements précis sur Hammam Melouane, et les raisons des reproches des responsables locaux de l'ALN aux harkis de L'Arba. On remarque ainsi que le moghazni est aussi menacé que le harki, que celui-ci ait servi au sein d'un commando, d'un régiment ou d'une gendarmerie. Les dates de démission permettent de remarquer que quelle que soit la date de démission du harki (de mars à juillet), il demeure autant menacé. Les 6 harkis ont été arrêtés par des membres de l'ALN. Trois camps de détention sont mentionnés : La Plâtrière (un détenu du 19 au 26 juillet), L'Arba (deux détenus dès le 1<sup>er</sup> juillet), Slama Tahata (entre Rovigo et L'Arba) (un détenu à partir du 1<sup>er</sup> juillet). On apprend qu'à « la SAS de L'Arba seraient également détenus des anciens moghaznis et harkis de la SAS ». Les harkis interrogés ont été détenus entre une semaine et 25 jours. La détention des harkis semble s'expliquer

par la jalousie (spoliation de domicile), la vengeance, et le refus d'avoir voulu désertier avec leur armement (les harkis gendarmes de L'Arba). 15 harkis sont nominativement cités (dont deux de Kimono 46) comme ayant été exécutés ou ayant disparu. Parmi les réfugiés, le JMO signale la présence le 23 juillet de T. ancien harki et de C. ancien moghazni de L'Arba, qui, menacé par la population, se réfugie avec son épouse au PC du bataillon ; « d'après ses déclarations deux de ses cousins, anciens harkis au Kimono 46 auraient été enlevés ».

Faisons un bilan des renseignements donnés par les auxiliaires sur le plan régional. Avant l'indépendance, des arrestations illégales ont eu lieu par des membres de l'ALN (15 et 26 juin) ; les arrestations se sont multipliées après l'indépendance (trois le 1<sup>er</sup> juillet, et une le 19 juillet). Sur les nombreux harkis qui se sont réfugiés auprès des unités militaires, seul un mentionne l'attitude menaçante de la population ; les autres parlent de policiers ou de soldats de l'ALN. La thèse des débordements incontrôlables de la population (les « marsiens »), initiateurs des exactions contre les Harkis, ne se vérifie nullement dans la région de Rivet, L'Arba, Rovigo. La thèse de la vacance du pouvoir n'est pas valable dans la région de Rivet, L'Arba, Rovigo, comme le montre le JMO du 3/117 RI : dès l'évacuation du commissariat de police et de la SAS de L'Arba, ceux-ci sont occupés par l'ALN (28 mai). Dès le 1<sup>er</sup> juillet, deux harkis C. et K. déclarent avoir été emprisonnés à la SAS de L'Arba (évadés le 26 juillet, détenus 25 jours à la SAS). Nous n'assistons pas à des initiatives isolées, puisque cinq camps de détention sont cités (Rivet, Zaia, Slama Tahata, L'Arba, La Plâtrière). Les rescapés parlent d'interrogatoires, de tortures, d'exécutions sommaires par des soldats de l'ALN. Ces faits expliqueraient l'arrivée de tant de personnes entre le 14 et 25 juillet dans les camps militaires (135 au total).

Ce rapport du 27 juillet 1962 évoque aussi la situation des auxiliaires de l'armée française d'Hammam Melouane. Les harkis réfugiés au camp militaire expliquent : « *D'après eux seraient prisonniers à l'ancienne SAS d'Hammam Melouane* », suit une série de personnes : « *M. et sa famille, ancien attaché à la SAS d'Hammam Melouane, le sergent chef K. ancien gradé harki, nommé il y a un an garde champêtre, le sergent K du CCAS, le caporal H. (main coupée) de la 2<sup>ème</sup> Cie et un certain nombre d'anciens moghaznis de la SAS d'Hammam Melouane avec leurs familles. À la SAS de L'Arba seraient également détenus des anciens harkis et moghaznis de la SAS.* » La dernière patrouille effectuée par le 3/117 RI à Hammam Melouane remonte au 14 juin (rien à signaler). Nous avons vu que, sur le plan régional, les premières arrestations se sont déroulées dès le 15 juin. On peut émettre l'hypothèse que l'information sur Hammam Melouane vient principalement du harki B. qui a « *été détenu une semaine à l'ancien poste de La Plâtrière s'est évadé et présenté le 26 juillet.* » Son arrestation remonte au 19 juillet. Mais les informations sur Hammam Melouane sont données par plusieurs personnes comme le souligne le rapport : D'après eux. Or trois des harkis ont été incarcérés à partir du 3 juillet (dont un était au Kimono 46). On peut émettre l'hypothèse que les arrestations des auxiliaires d'Hammam Melouane se sont déroulées entre le 15 juin et le 19 juillet. Nous savons par ce rapport qu'un camp de détention d'anciens auxiliaires et de leurs familles existait à Hammam Melouane, mais aussi à L'Arba. La dernière information concerne La Plâtrière : « *Au poste de La Plâtrière une vingtaine d'anciens harkis (en particulier du Kimono 46) ont été regroupés en instance de jugement. Ils ont été expulsés des logements qu'ils occupaient dans la région de Rovigo et recasés avec leurs familles dans les regroupements de La Plâtrière. Ils sont astreints par l'ALN à travailler sous surveillance et, le soir, sont enfermés sous la garde des sentinelles* » <sup>63</sup>.

Dès le 14 juillet, l'armée est au courant pour la première fois des exactions touchant les harkis, et dès les 23 et 27 juillet, elle a des informations précises sur les supplétifs de la région d'Hammam Melouane.

L'expulsion des harkis des logements qu'ils occupaient n'a pu avoir lieu qu'après le 1<sup>er</sup> juillet 1962. L'arrivée des personnes dans les camps militaires français a commencé dès le 14 juillet. Ces personnes se sentaient menacées. Or le harki B. a été détenu à partir du 19 juillet à La Plâtrière. On peut émettre l'hypothèse que les expulsions de logements et des harkis et leurs familles se sont déroulés entre le 14 juillet (arrivée de réfugiés) et 19 juillet (date de la détention du harki B. à La Plâtrière). Ce qui expliquerait les mots de l'ancien moghazni L. : « *Au début, ils (les membres de l'ALN) n'ont pas bougé* ». Mais La Plâtrière ayant été bouclée par l'ALN (unique sortie pour les habitants d'Hammam Melouane), les arrestations ont pu alors s'effectuer à Hammam Melouane. L'ancien moghazni L. nous raconte : « *On a été mis en civil. Les fellaghas nous surveillaient pour voir si on allait être évacués ou non. Nous étions cernés dans la SAS. Tous ceux qui n'ont pas réussi à s'échapper (140 personnes, selon ses propos, dont ses deux frères moghaznis), ils les ont pris et tués* » <sup>65</sup>. L. n'était en réalité pas sur place, il se trouvait à Rovigo. C'est son beau père qui « *a creusé les fosses communes dans les graviers de l'oued Harrach, et a dit plus tard que, lorsque l'oued était en crue, les cadavres ressortaient* » <sup>66</sup>. On peut penser que les harkis du commando Kimono 46 ont été exécutés après le 19 juillet, après jugement, à La Plâtrière (rapport du 27 juillet) avec une partie des harkis ou moghaznis détenus à la SAS d'Hammam Melouane. Autre source allant dans le même sens : l'état nominatif des ex-harkis dirigés le 16/8/62 sur le camp de Labat (numéroté SP. 87.882) nous apprend que le harki K. a quitté Hammam Melouane un mois plus tôt (c'est-à-dire vers le 15 juillet) et que « *le harki C. du commando K46 a été détenu par l'ALN 20 jours et a réussi à s'enfuir et à rejoindre le PC le 9 août (...)* ses deux frères ont été tués » <sup>67</sup>. Ce qui ferait remonter son arrestation vers le 20 juillet.

En dehors des archives militaires, des contemporains ont témoigné. Il s'agit notamment du colonel ARGOUT, qui évoque les massacres des auxiliaires de la région d'Hammam Melouane dans un ouvrage en 1974 <sup>68</sup>. Mais A. ARGOUT ne cite pas ses sources. Contacté, A. ARGOUT écrit que ses informateurs étaient « *des anciens officiers de mon régiment le 3<sup>ème</sup> RCA.* En 1962, au mois de juillet, tous les moghaznis du capitaine MORIN, et les 300 harkis que j'avais recrutés en annexe de mon régiment ont été assassinés d'une manière sauvage. Certains ont même été sciés entre deux planches, m'a-t-on assuré, en compagnie de leur famille évidemment (...). À la connaissance de mes informateurs, parmi les harkis et les moghaznis, un seul a pu s'échapper grâce à ses qualités de marcheur, S., blidéen. Ce rescapé, je l'ai rencontré, voici quelques années (...). Il était encore traumatisé par les événements auxquels il avait assisté et il n'a accepté qu'avec des réserves de me parler. Voilà tout ce que je sais au sujet des harkis de La Plâtrière et des moghaznis d'Hammam Melouane » <sup>69</sup>. Les sources du colonel ARGOUT recourent ceux du témoignage de L. sur le massacre des harkis de La Plâtrière et des moghaznis d'Hammam Melouane et de leurs familles d'une manière très cruelle. Le rapport du 27 juillet



confirme les propos d'Antoine ARGOUD sur deux points : l'emprisonnement des moghaznis de la SAS avec leur famille, et évoque le cas du caporal H. ayant une main coupée <sup>70</sup>.

Durant le temps de préparation des jugements et des exécutions, des harkis ont réussi à s'évader, comme le harki B. de La Plâtrière cité dans le rapport du 27 juillet. L. explique aussi que deux moghaznis auraient réussi à s'échapper, il s'agirait du moghazni GASMI qui se serait échappé dans la forêt, mais L. ne sait pas s'il a été repris. Le 13 février 1969, Emile MORIN a reçu par l'ambassade de France à Alger, une demande d'attestation concernant 10 moghaznis « décédés en 1962 » pour que les ayants-droit obtiennent une indemnité viagère ; parmi eux figurent le dénommé Gasmi sous le numéro de dossier n° 25.460 <sup>71</sup>. Le moghazni GASMI a donc été tué au cours, ou après, son évasion. Le moghazni D. aurait été vu à Blida alors que L. venait d'être libéré par le FLN et qu'il n'était pas rapatrié. Ils ne se sont pas parlés. Le brigadier M. serait encore actuellement chauffeur dans la région de Rovigo <sup>72</sup>.

Cette information sur les évasions a été recueillie aussi dès 1962 par J. DU BOUCHAUD, ancien officier à la SAS, auprès de la veuve de Georges MORIN. Celle-ci avait quitté l'Algérie en mai. Travaillant au centre social de Rovigo, elle a dû obtenir des informations par des correspondances. C'est elle qui a révélée pour la première fois à J. DU BOUCHAUD le sort des harkis. Une autre partie des moghaznis et harkis ont été transférés d'Hammam Melouane à la SAS de L'Arba. Avant ou pendant le transfert : « les deux frères BOUTCHICHE ont été attachés ensemble pour être brûlés vifs, Azzouni MOUSSA est mort très lentement, tandis que l'attaché M. a fini le trajet Hammam Melouane-L'Arba, à quatre pattes avec des femmes sur son dos <sup>73</sup>. Il aurait été ensuite « écorché vif » selon la veuve de Georges MORIN <sup>74</sup>. La demande d'attestation n° 3382 adressée par l'ambassade de France à Alger (service de liquidation), confirme effectivement, le décès en juillet 1962 d'une des trois personnes citées, celui de Mohamed BOUTCHICHE <sup>75</sup>.

Madame MORIN était au courant de la détention de l'attaché M. (cité dans le rapport) et d'autres harkis. Elle aurait racontée à J. DU BOUCHAUD que « certains harkis désarmés, avaient néanmoins réussi à atteindre Rovigo où le 3/117 RI était installé... Mais qui n'est pas intervenu alors que les harkis interceptés par des civils étaient tués à coup de pelles et de pioches devant les militaires français qui auraient laissé faire » <sup>76</sup>. Ces deux informations sont confirmées par le rapport (l'emprisonnement de l'attaché M. et les évasions) ; en revanche sur la non-intervention des militaires, le JMO ne dit absolument rien. Il faut savoir qu'à ce moment là l'Algérie est indépendante, les militaires français ne peuvent intervenir comme bon leur semble. Tout harki qui se réfugie à la caserne est accueilli ; en revanche, si la personne est reconnue, et lynchée par la foule avant d'être arrivée à la caserne, l'armée ne peut pas intervenir pour la faire libérer. Ces informations m'ont été données par des harkis interviewés qui se sont réfugiés après l'indépendance dans des camps militaires français. Toutefois le rapport du 27 juillet nous apprend qu'ont été exécutés ou ont disparus quatre harkis et un moghazni qui servaient à Rovigo<sup>77</sup>, mais rien ne nous signale s'ils résidaient effectivement à Rovigo. En revanche, l'ancien moghazni L. a été, lui, arrêté à Rovigo là où était basée pourtant le 3/117 RI. Ce qui démontre que la présence de cette unité ne met pas les résidents de cette ville à l'abri <sup>78</sup>.

Sur la non-intervention du 3/ 117 RI, nous disposons du « *témoignage d'un sergent-chef d'un régiment d'infanterie en garnison à L'Arba près d'Alger. Le régiment rentre en France dans un mois environ (...)* Je commandais en second un commando de chasse dans l'Algérois ». Le récit a été recueilli le 10 août 1962. La mention de Zéralda et de Blida dans la suite du témoignage, nous montre qu'il ne peut s'agir, en fait, que de L'Arba (plus exactement du camp de Bou Kandoura situé à proximité). De plus, il mentionne un régiment qui doit partir en septembre 1962, ce qui est effectivement le cas pour un bataillon du 117<sup>ème</sup> RI, dont le JMO s'arrête en septembre (7.U.207 n° 1 et 2 JMO d'avril à septembre 1962). Ce sergent-chef confirme la non intervention du 117<sup>ème</sup> RI : « *Comme nous ne faisons rien, même pour protéger les gens menacés (...)* Il n'est pas question d'émettre l'idée d'aller les (des harkis et des Européens prisonniers dans l'Atlas blidéen) délivrer, ce qui serait pourtant bien simple » <sup>79</sup>.

Deux autres ouvrages évoquent Hammam Melouane : le récit du Bachaga BOUALAM, dans les harkis au service de la France (1963) <sup>80</sup> et l'ouvrage de Maurice CHALLE « Notre révolte » (1968) <sup>81</sup>, évoquent le même témoignage, mais le récit de CHALLE est beaucoup plus précis. Un moghazni d'Hammam Melouane évoque l'enlèvement et l'exécution de 7 harkis et moghaznis de la SAS et du commando de chasse du 117<sup>ème</sup> RI le 1<sup>er</sup> juillet à Rovigo (3 noms sont cités). L'étude de la liste nominative des moghaznis du 16 août 1961 montre que deux personnes portent effectivement ce nom et le troisième pourrait être le frère d'un moghazni recruté après le mois d'août. Le décès de Moussa MAHFOUD est confirmé par une demande d'attestation de service de l'ambassade de France à Alger : « *Ancien moghazni à la SAS d'Hammam Melouane (de 1957-1962), disparu à Rovigo vers le mois d'août 1962* » <sup>82</sup>.

Le moghazni L. a été arrêté à Rovigo par le FLN et « s'est retrouvé parmi les prisonniers conduits à L'Arba (...) Il semble qu'il ait connu, comme beaucoup, les cuves à vin d'où étaient extraits chaque matin, plusieurs prisonniers pour être fusillés ». J. DU BOUCHAUD émet l'hypothèse qu'il était détenu dans les « environs de Bou Kandoura où les cuves à vin servaient autrefois à entreposer des prisonniers FLN ». Dans l'entretien, L. explique : « *Ils sont arrivés et nous ont mis dans la ferme des colons, transformée pour l'occasion en prison. Ils nous ont jetés dans la cave* ». A la question de savoir qui était détenu dans la cave, il répond : « *C'était des harkis et des moghaznis. Ils n'ont pas touché aux femmes et aux enfants. Ils ont pris seulement les hommes* <sup>83</sup>. Les propos du moghazni L. sont confirmés par le rapport du 27 juillet, déclarant que des moghaznis et harkis d'Hammam Melouane étaient détenus à L'Arba. Quant à la détention dans les cuves à vin, on retrouve des similitudes avec les propos du harki C. (rapport du 15 juillet) disant avoir été détenu dans « *une pièce qu'il baptise le silo* » M. l'ancien moghazni évoque aussi les mauvais traitements : « *Ce n'était pas la peine de nous frapper ; ils coupaient des oreilles avec des couteaux à certaines personnes. Ils ont sorti une fois les 80 personnes et ils nous ont dit de nous coucher. Ils frappent, ils frappent avec des manches de pelles. Je ne désire plus en parler* » <sup>85</sup>. Les rapports des 14 et 19 juillet évoquent des tortures à l'égard du harki C. (coups et brûlures) et du harki C. (séviées). Le rapport du 27 juillet explique que les anciens gendarmes harkis « *seraient particulièrement maltraités* ». Les faits cités ont donc bien pu aussi se produire dans le lieu de détention de L. C'est à cette occasion que les deux frères de L. ont été exécutés : « *Ce jour-là, mes frères sont morts avec 140 personnes. On m'a dit de creuser une*

*tranchée. Ils les ont amenés dans la montagne. Le soir, ils sont redescendus, on les a tous mis dans la tranchée. Ils ont été rafales dans la tranchée »* <sup>87</sup>. Malgré les propos confus de Monsieur L. (sur les dates, les chiffres), en raison de sa mauvaise compréhension du français et d'un traumatisme certain, ces propos sur les massacres, les sévices sont confirmés par les rapports du 3/117 RI.

La dernière source concernant les exécutions est fournie par Emile MORIN : l'ambassade de France à Alger (service des liquidations) lui a adressé 21 demandes d'attestations de service pour donner des indemnités aux familles, concernant au total 38 moghaznis et harkis de la région d'Hammam Melouane. Sur ce nombre, il nous faut enlever deux personnes décédées en 1960 et en 1964, ainsi que sept personnes dont la date de décès n'est pas indiquée (il se peut que la majorité d'entre elles, soient décédées en 1962). Nous avons la certitude que les 29 autres sont décédées en 1962. Les attestations précisent notamment que 12 supplétifs sont décédés en juillet ou en août 1962 <sup>88</sup>. Sur ce nombre, on trouve deux personnes de la famille DE CHAOUA, les quatre frères de la famille ALI-BABA, le père de la famille SALHI (né en 1905) et ses deux fils (nés en 1932 et 1940).

Le JMO du 3/117 RI nous apprend que d'autres harkis menacés se réfugient dans les camps militaires : du 29 juillet au 14 août, ce sont 12 anciens harkis (dont un du 3/117 RI, arrêté par l'ALN, s'est évadé dans la nuit du 28 au 29 juillet et a rejoint le camp le 1<sup>er</sup> août), et 63 personnes (dont deux femmes de harkis le 1<sup>er</sup> août). Le 17 septembre B., frère d'un ancien harki du 3/117 RI menacé par le FLN, se réfugie au PC du bataillon. Le 23 septembre, l'épouse de S., femme d'un ancien moghazni de la SAS d'Hammam Melouane, se réfugie au PC avec ses deux filles. L'afflux de réfugiés semble s'être arrêté à la mi-août. Les familles de harkis semblent autant menacées, comme le montre l'arrivée de trois femmes de harkis (dont une d'Hammam Melouane), et un frère de harki dans les camps militaires.

Le JMO signale le 23 septembre 1962, l'implantation à L'Arba de l'ANP (armée nationale populaire), soit 150 à 200 hommes, dont un élément est détaché à Rovigo. Le 4 novembre 1962, la gendarmerie algérienne s'installe de manière officielle à L'Arba. Les pouvoirs locaux de l'ALN sont remplacés par les représentants du pouvoir central représenté par l'ANP et la gendarmerie. Or cela va avoir une incidence sur la détention de L. Monsieur L. aurait été détenu six mois : *« trois mois dans la cave, trois mois dehors pour la construction de la route sous la menace des fusils »* <sup>89</sup>. *D'autres témoignages de harkis emprisonnés évoquent aussi une période de règlements de comptes, de sévices, et ensuite de travaux forcés. Si on prend une fourchette de détention entre le 1<sup>er</sup> et 19 juillet comme dates de référence (date de l'arrestation du harki B. à La Plâtrière), la détention de Monsieur L. aurait duré jusqu'en décembre 1962 ou janvier 1963. La première période de trois mois se termine fin septembre, date de l'installation de l'ANP et la gendarmerie à L'Arba et Rovigo. Les sévices et exécutions cessent pour être remplacés par des travaux forcés. Dans l'entretien, Monsieur L. attribue le changement de régime aux luttes de pouvoir entre la Wilaya 4 (Alger) et la Wilaya 6 (Sahara) »* <sup>90</sup>. *Un officier FLN du Sahara aurait fait cesser les massacres »* <sup>91</sup>. *Il est vrai que la Wilaya 4 avait choisi le clan de Ben Khedda et du GPRA, tandis que la Wilaya 6 avait choisi le clan de BEN BELLA qui triomphe »* <sup>92</sup>.

L'installation des forces du pouvoir central, avec de nouveaux responsables non originaires de la région (ici un officier de l'ANP originaire du Sahara) aurait donc mis fin aux supplices des auxiliaires survivants.

Libéré en décembre ou janvier, il s'installe à Rovigo dans sa belle-famille qui avait, elle, choisi le FLN. Face à l'hostilité de la population, il rejoint la France en passant par l'ambassade en 1963. Le JMO confirme en effet qu'une vague plus modeste de réfugiés reprend à partir du 22 décembre : un ex-moghazni A. menacé, le 10 janvier, la femme et la fille d'un ancien moghazni de la SAS d'Hammam Melouane qui se trouve en France. C'est la dernière mention d'Hammam Melouane. Le 6 février, le 3/117 RI quitte Rovigo pour Brive.

Le destin des auxiliaires d'Hammam Melouane est, nous l'avons vu, complexe à reconstituer. D'emblée, il apparaît que le destin des auxiliaires est en fait moins homogène qu'il ne le paraît. Tout d'abord le nombre de victimes, important, a été souvent surestimé : *« 450 harkis et moghaznis ont été assassinés en juillet 1962 dans les quatre centres de Yemma Halima, La Passerelle, Hammam Melouane, La Plâtrière »* selon J. DU BOUCHAUD <sup>94</sup>, ou 300 harkis massacrés selon le colonel ARGOU. Les deux auteurs cités appuient le chiffre des victimes sur des estimations d'effectifs immuables et stables : J. DU BOUCHAUD quitte Hammam Melouane en avril 1960, Antoine ARGOU s'occupe d'Hammam Melouane jusqu'en décembre 1957. Il est muté à l'Etat-major de MASSU en 1959, et quitte en février 1960 l'Algérie. Or, les effectifs fluctuent, surtout en 1961 et 1962 où la plupart des moghaznis et harkis sont licenciés. Les désertions sont ainsi ignorées (car inconnues des deux auteurs) ; elles représentent pour le secteur (harkas, SAS, 117 RI, gendarmerie) de septembre 1961 au 24 juillet 1962 : 83 personnes (dont 20 du Kimono 46 et de la SAS). De même sont ignorés les réfugiés auprès des unités militaires très nombreux (en excluant ceux arrivés avant juillet) : ceux-ci représentent 204 personnes (les harkis réfugiés, nommés dans le JMO, sont au nombre de 28 personnes). Pour obtenir le chiffre des victimes des représailles de l'année 1962, il faut comptabiliser les harkis ou moghaznis du secteur, dont l'exécution est mentionnée à travers les rapports et les témoignages (les rapports du 3/117 RI, noms ou chiffres donnés par les témoins, estimation la plus basse de L. pour L'Arba, attestations de l'ambassade de France à Alger). Il faut évidemment enlever les noms qui sont cités plusieurs fois, ainsi que les individus issus d'une unité de supplétifs, dont on a déjà comptabilisé les victimes. Le chiffre des victimes des représailles de 1962 seraient compris entre 220 et 250 supplétifs (si on compte les attestations incertaines). Mais ces chiffres ne concernent pas seulement les harkis du Kimono 46 et les moghaznis de la SAS d'Hammam Melouane, mais aussi les moghaznis de Rovigo, de L'Arba, les gendarmes harkis de L'Arba et Rovigo, les engagés au 2/117 RI et au 3/117 RI, ainsi que les harkis de Yemma Halima. La région d'Hammam Melouane serait la plus touchée : 7 harkis ou moghaznis du commando et de la SAS rescapés sont nommés, ce qui ne veut pas dire que d'autres n'existent pas.

Dans l'état actuel des archives et des témoignages, il est impossible d'aller plus loin dans « cette comptabilité macabre ». Ces estimations ne doivent pas cacher ce qui est le plus grave : les exécutions sommaires, les tortures, les camps de détention, les spoliations, les menaces à l'égard des familles de Harkis qui démontrent la non-application de la deuxième



partie du premier paragraphe des accords d'Evian intitulé : « De la sécurité des personnes ». Ce paragraphe explique : « *Nul ne peut être inquiété, recherché, poursuivi, condamné, ni faire l'objet de décision pénale, de sanction disciplinaire ou de discrimination quelconque en raison d'actes commis en relation avec les événements politiques survenus en Algérie avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu* ». Cet article fut manifestement bafoué dans le secteur L'Arba-Rovigo-Hammam Melouane.

Ces faits doivent nous poser la question des responsabilités La première concerne le FLN. Les enlèvements ou les détentions de Harkis ou d'Européens sont organisés par des soldats ou policiers de l'ALN bien avant le 1<sup>er</sup> juillet. Les réactions de la population sont canalisées parfaitement par l'ALN, et celle-ci intervient peu. Les représailles avant et après l'indépendance sont organisés par l'ALN avec ses structures (les camps de détention : fermes, gendarmerie, ancienne SAS), ses méthodes (expulsions, interrogatoires, tortures, sévices, jugements, exécutions), tout en assurant parfaitement le changement d'autorité (occupation de la gendarmerie de L'Arba dès le départ de ses occupants). Seulement Hammam Melouane et Rovigo sont situés en pleine Wilaya 4, qui a pris parti pour BEN KHEDDA contre BEN BELLA. Selon un collaborateur de FARES (ancien président de l'assemblée algérienne, et de l'exécutif provisoire entre mars et juillet 1962), « les cadres (de la Wilaya 4) n'ont aucune culture politique, ni culture tout court ». Ces cadres ont pris la place des forces de l'ordre impuissantes<sup>96</sup>. Cette réflexion sur l'absence de culture des cadres de la Wilaya 4 doit être rapprochée, non seulement de l'épuration des cadres intellectuels de la Wilaya 4 en 1959, mais aussi avec le témoignage de cet appelé du 3<sup>ème</sup> RCA, à la harka des Beni Miscera. Il évoque les harkis comme étant « brutaux » et « sauvages <sup>97</sup>. Cette répression qui touche les harkis, d'une manière cruelle, doit être reliée aux origines paysannes et montagnardes des cadres de l'ALN. Le collaborateur de FARES suggère même leur analphabétisme, ce qui laisserait supposer l'absence de culture politique, le refus d'oublier le passé (donc de pardonner), et ainsi, la non application des accords d'Evian... BEN BELLA expliquait à propos de ses adversaires politiques de la Wilaya 4 : « Cette Wilaya avait instauré un véritable régime anarchique dans la capitale et son territoire <sup>98</sup>. Le journal du « Monde » du 24 septembre 1962 relate les propos de KHIDER, secrétaire général du bureau politique de BEN BELLA : « *Partout en Algérie, il y a eu des exactions, mais la Wilaya 4 dépasse les bornes* ».

Le 10 septembre, les forces de BOUMEDIENE donnent le pouvoir à Alger à BEN BELLA. Fin septembre et début octobre, le pouvoir local de l'ALN est remplacé par la gendarmerie et l'ANP représentant le nouveau pouvoir étatique. Il semblerait que les exécutions cessent, mais la plupart des prisonniers avaient déjà été exécutés. En revanche les représailles ne cessent pas entièrement, comme le montre l'arrivée de quelques réfugiés, en nombre certes moins élevé que précédemment, mais qui démontre l'inefficacité des forces de l'ANP pour préserver la paix civile.

L'armée française et les Affaires algériennes ont-elles abandonné les Harkis ? Les Affaires algériennes ont pris des mesures pour protéger ou rapatrier les moghaznis (26 mars, liste des candidats pour le départ en métropole, 20 avril proposition d'engagement dans l'armée ou la gendarmerie, 6 juin liste nominative des familles de moghaznis pour le rapatriement en métropole), mais le climat d'optimisme qui régnait autant dans les Affaires algériennes (jusqu'au jour même de la dissolution), que parmi les moghaznis n'ont pas permis à ces mesures d'être efficaces. En revanche les Affaires algériennes ont tenté de licencier un maximum de moghaznis au moyen de « la carotte » que fut la prime de reconversion, pour adapter l'effectif des moghaznis à la nouvelle mission des CAA. Pour les harkis, le licenciement semble avoir été moins volontaire (comme le montre les harkis démobilisés de Yemma Halima désarmant des militaires), mais la reconversion dans le civil semble plus précoce. Le tort de l'armée et des SAS est d'avoir voulu régler la question des supplétifs comme un simple problème administratif (solde de reconversion, licenciement, octroi d'un logement) sans se préoccuper du devenir des anciens supplétifs. La disparition administrative des SAS, des CAA, des services des Affaires algériennes, des services de la sous-préfecture, le départ en permission de l'officier SAS responsable, ne sont pas les signes d'un abandon organisé et voulu, mais plutôt d'une sorte de renoncement à assumer ses responsabilités dans une période de transition où tous pensaient à partir sans être encore partis, où plus personne ne voulait donner des instructions, alors que tout le monde en réclamait. Car le drame n'est pas tant que Hammam Melouane ne réponde plus, car pour cela il aurait encore fallu qu'on cherche à le contacter, ce qui ne fut pas fait pendant un mois ; mais qu'après la mi-juillet, lorsque les autorités militaires du 3/117 RI furent au courant des violations manifestes des accords d'Evian à Hammam Melouane et à La Plâtrière, aucune mission ne fut envoyée pour secourir les supplétifs.

Une dernière question que nous pose l'étude du destin des auxiliaires d'Hammam Melouane : Pourquoi y a-t-il eu, autant de représailles ? Les faits semblent converger. Dès 1956 la population fut prise dans la violence de la guerre, celle de la France (erreurs de tir dans la zone limitrophe de la zone interdite, exactions d'unités militaires) et de l'ALN (assassinats des chefs de fractions, de chefs de famille, d'anciens combattants, de familles de ralliés). À cela s'est ajoutée l'utilisation d'une stratégie contre-révolutionnaire de regroupement de la population, d'exécutions publiques dans la région des auteurs avérés d'exactions, exécutions auxquelles a participé au moins une fois la harka des Beni Miscera (en exécutant devant leurs familles des chefs ALN, auteurs d'exactions), et une politique d'engagement armé de la population. Il a été encore plus difficile à la population de rester attentiste que dans d'autres régions. La radicalisation des deux partis et l'utilisation d'une manière objective de la violence a créé une véritable guerre civile au sein des fractions et des familles. Sans oublier aussi l'efficacité et la combativité du commando de chasse Kimono 46 dans sa lutte contre l'ALN jusqu'aux derniers jours avant le cessez-le-feu (le 5 mars, 3 membres de l'ALN ont été tués) qui ont exacerbé les haines. De son côté l'ALN n'a jamais renoncé à prendre sa revanche dans les périodes où la conjoncture lui paraissait favorable (harcèlements, embuscades souvent meurtrières pour l'armée et les auxiliaires). À Hammam Melouane, les divisions familiales et les désirs de vengeance étaient tels après 7 ans de guerre que le passé ne pouvait être passé brusquement sous silence au jour du 19 mars. Avoir cru que les accords d'Evian en finiraient définitivement avec cette guerre, qui ne disait pas son nom, c'est avoir fait preuve d'une totale méconnaissance des méthodes et des conséquences de celle-ci. Les acteurs ont, pour certains, compris les implications de leur engagement, en demandant leur rapatriement en France, ou en désertant lorsqu'ils ont compris que leur choix allait les conduire dans une impasse.

D'autres ont réussi ou ont échoué à se faire oublier dans une nouvelle vie civile, d'autres sont restés jusqu'au dernier moment harkis ou moghaznis. En restant sur place, la plupart des supplétifs ont eu l'illusion que tout se passerait bien. On ne peut leur reprocher cette illusion, puisqu'elle habitait aussi les signataires des accords d'Évian qui pensaient mettre fin à ce qui n'a été finalement qu'une longue guerre civile.

- Les **moghaznis** étaient des supplétifs des Sections administratives spécialisées (SAS) et des sections administratives urbaines de l'armée française durant la guerre d'Algérie. Au nombre de 20 000, ils étaient chargés de protéger les SAS dont le nombre maximum fut 688 à la fin 1958.
- L'**Armée de libération nationale (ALN)** a été créée par le CRUA en 1954 et constitua le bras armé du Front de libération nationale (FLN) en guerre de 1954 à 1962 contre la présence coloniale française en Algérie. À partir de novembre 1954, la lutte fut menée aussi bien au niveau des grandes villes algériennes que dans les endroits les plus reculés de l'intérieur du pays (notamment les maquis). Elle passe d'une armée de partisans de 3 000 hommes mal armés et mal préparés mais déterminés à une armée classique au fur et à mesure que la guerre se prolonge. Le Congrès de la Soummam, tenu au mois d'août 1956, rationalise les structures du mouvement insurrectionnel et lui donne un programme. L'organisation se dota d'un État-major Général (EMG) ainsi que d'une organisation militaire par laquelle les zones de combat furent divisées en 6 wilayas ou régions militaires, à la tête de chaque région était nommé un chef qui était subordonné sur une échelle hiérarchique au chef d'État-major.
- Les **Misceraouis** sont des montagnards, ayant vécu plus isolés que les Mélouanis, ... Les Misceraouis ont été touchés plus précocement par les regroupements.
- Les **Mélouanis**, ouvriers agricoles, ont dû, eux, être plus sensibles aux ... Les harkas des Mélouanis et des Béni Miscera seront utilisées avec la harka
- Le **Front de libération nationale (FLN)** est un parti politique algérien, aujourd'hui présidé par le président de la république Abdelaziz BOUTEFLIKA. Il a été créé en novembre 1954 pour obtenir de la France l'indépendance de l'Algérie, alors divisée en départements français d'Algérie. Le FLN et sa branche armée, l'Armée de libération nationale (ALN), commencent alors une lutte contre l'empire colonial français. Par la suite, le mouvement s'organise et, en 1958, le FLN forme un gouvernement provisoire, le GPRA. C'est avec le GPRA que la France négocie en 1962 les accords d'Évian. À l'indépendance, le FLN prend ainsi le pouvoir légitimement, et s'en assure l'exclusivité en instaurant le système de parti unique. Après d'importantes luttes internes, Ahmed BEN BELLA prend la tête du parti, et donc de l'État. Il sera renversé trois ans plus tard par Houari BOUMEDIENE (1965-1978) qui prend les pleins pouvoirs, réduisant largement la place du parti. Le FLN reprend une importance centrale avec Chadli BENJEDID (1979-1992), qui, dans les années 1980, est poussé, par de nombreuses protestations, à approuver une nouvelle Constitution et à introduire le multipartisme. Avec les premières élections libres, en 1991, le FLN subit une lourde défaite mais l'ascension du FIS (Front islamique du salut) est empêchée par un coup d'État militaire. Le pouvoir militaire dirige et codirige alors l'État, légitimé par l'urgence de la « guerre civile », mais sans le soutien du FLN mis à l'écart. Le parti sort de cette « décennie noire » affaibli, alors que son existence même avait été mise en cause. Ayant définitivement perdu son statut de « parti du pouvoir », il conserve cependant une place importante dans la politique de l'Algérie.
- Le **maghzen** est un supplétif militaire dans l'Afrique du Nord, durant la colonisation française. Les maghzens des tribus nomades, ainsi que les tribus du Tell, limitrophes du Maroc et chargées de la police et de la surveillance des frontières, jouissaient autrefois de l'exonération du principal impôt arabe, à titre de rémunération des services politiques ou de guerre que ces indigènes rendaient à notre cause. Ce furent nos harkis, tous nos supplétifs, que ce soient les maghzens des SAS, les hommes des groupes mobiles de sécurité, les membres des autodéfenses. Dans notre zone le général LYAUTEY était heureusement désigné par le gouvernement français pour organiser le Protectorat (Wladimir d'Ormesson, La Question de Tanger in « La Revue de Paris », 1922). Aussitôt, une vingtaine de cavaliers du maghzen, moukkala en travers de la selle, bondirent au galop dans cette direction. — (Roger FRISON-ROCHE, Djebel Amour, Éditions Flammarion, 1978, rééd. ARTHAUD, 2011, chap.6)

**SOURCES** : PAILLAT, Vingt ans qui déchirèrent la France, Ici liquidation. Paris, R. LAFFONT, 1972, p. 144. 4. Correspondance Emile MORIN, La Baule, 4/04/98. RFHOM, T.87, n° 328-329, 2<sup>ème</sup> semestre 2000

BARBEROT, Malaventure en Algérie avec le général PARIS DE LA BOLLARDIERE, Paris, Pion, 1957, p. 74-84 et p. 100- 110. P. DE LA BOLLARDIERE, Bataille d'Alger, bataille de l'homme, Paris, DESCLEE DE BROUWER, 1972, p. 73. CAOM.2.SAS. 190, fiches bimensuelles de renseignement des 10 et 24 novembre 1956. "Correspondance Emile MORIN, La Baule, 13/3/98, rapport original de G. MORIN "Les regroupements de population dans le bled" Hammam Melouane, 6 mai 1959, p. 1. 7 R. BARBEROT, 1957, op. cit, p. 108-109. CAOM. 2. SAS. 190, bulletins bimensuels de renseignement 14/1/57 et 1 1/3/57. Correspondance DU BOUCHAUD, Garches, 17/12/97. 8 A. ARGOU, La décadence, l'imposture et la tragédie, Paris, Fayard, 1974, 122- 145. Correspondance E. MORIN, La Baule, 13/3/98, rapport original de G. MORIN "Les regroupements de population dans le bled", Hammam Melouane, 6 mai 1959, p. 2.

17 G. MATHIAS, op. cit., DEA, 1998, p. 56-59- 18 CAOM 2.SAS. 124, rapport mensuel 25 septembre 1957 et 2.SAS 190 fiche d'inspection du 25 juin 1958. Correspondance J. DU BOUCHAUD, Garches 17/12/97. Correspondance E. MORIN, La Baule, 13/3/98. 19 CAOM 2.SAS.123, JMO 28 septembre 1959- 20 CAOM 2.SAS. 190, PV de passation de consigne 30 septembre 1959 pour les effectifs ALN et OPA. CAOM 2.SAS. 190, rapport mensuel de juin 1960 pour les effectifs des supplétifs.

SHAT 1.H.4395 n°6 Cavalerie blindée. 4<sup>ème</sup> trimestre 1959 pour effectif de la harka des Melouanis. SHAT 7.U.212 n°4, JMO de K 46, octobre 1959 à mars 1962 effectif des 46 harkis de la harka des Beni Amrane. Correspondance E. MORIN, La Baule, 4/4/98. 22 SHAT 7.U.212 n° 4, JMO de K 46, octobre 1959 à mars 1962. Correspondance J. DU BOUCHAUD, Garches, 17/12/97 confirmée par SHAT 7.U.212 n° 4 JMO K.46. M et S. BROMBERGER et Ali, Barricades et colonels, Paris, Fayard, 1960, p. 308-309. RFHOM, T. 87, n "328-329, 2<sup>e</sup> semestre 2000

24 SHAT 7.U.212 n° 4 JMO de K 46, octobre 1959 à mars 1962. 25 CAOM 2.SAS.123, rapport du 8 juin 1960 de E. MORIN. SHAT 7.U.213 n° 3 JMO du 3/11/71 RI du 1/1/60 au 31/3/63. CAOM 2.SAS.190 rapport mensuel d'août 1960. 26 CAOM 2.SAS. 123, JMO de la SAS. Correspondance E. MORIN, La Baule, 13/3/98. Ibid, rapport annuel sur le moral, SAS DE WARNIER, décembre 1961. CAOM. 2.SAS. 123, fiche de renseignement sur la SAS pour l'année 1959.

SHAT 7.U.2 12 n° 4, JMO de K 46 d'octobre 1959 à mars 1963. 31 CAOM 2.SAS.190, rapport du 8 décembre 1961 du chef de bataillon FABRE à l'Éla rapport trimestriel du 23 novembre 1961 du S/L HOUIN. 32 CAOM 2.SAS.190, JMO de la SAS décembre 1961. 33 CAOM 2.SAS.190, PV de passation de consignes du 21 décembre 1961. CAOM. 2.SAS.190, registres du courrier arrivé et départ. RFHOM, T.87, n° 328-329, 2<sup>ème</sup> semestre 2000

35 SHAT. 7.U.212 n° 4, JMO du 1/10/59 au 31/3/62 du commando de chasse Kimono 46. 36 CAOM2.SAS. 37 SHAT. 7.U.213 n° 3, JMO du 3/11/71 RI du 1/10/61 au 31/3/63-T. 7.U.212 n° 4, JMO du 1/10/59 au 31/3/62 du commando de chasse Kimono 46.

Entretien 003, Monsieur L., Paris, 24/9/97. Quand avez-vous compris que la France partait ? Comment s'est passé le désarmement ? Ce nom de ce nouvel officier de la SAS d'Hammam Melouane, arrivé en décembre 61, a été volontairement occulté en raison de son rôle réel ou supposé dans l'abandon des moghaznis de la SAS. 41 CAOM. 2.SAS.121. 42 CAOM. 2.SAS.190. 43 CAOM.2.SAS.RFHOM, T.87, n°328-329, 2<sup>ème</sup> semestre 2000

45 CAOM.2.SAS.190. 46 CAOM.2.SA. 47 SHAT.7.U.213n° 9.

M 2.SAS.190. 49 CAOM.2.SAS.121. 50 CAOM.2.SAS. 51 CAOM. 2.SAS.121. 52 CAOM. 2.SAS.. 53 CAOM. 2.SAS.121.

RFHOM, T. 87, n° 328-329, 2<sup>ème</sup> semestre 2000

55 CAOM.2.SAS.111. CAOM. 2.SAS.190. 57 CAOM.2.SAS.121. 59 Entretien 003, Monsieur L., Paris, 24/9/97. Il n'y avait pas de compagnie à proximité ? Qu'a fait votre officier SAS ?

01CAOM.2.SAS.111. 62SHAT.7.U.213 n° 9. RFHOM, T.87, n° 328-329, 2<sup>ème</sup> semestre 2000

Entretien 003, Monsieur L., Paris, 24/9/97 : Comment s'est passé l'arrivée des fellaghas ? 65 Quand avez-vous compris que la France partait ? Correspondance, J. DU BOUCHAUD, Garches, 17/12/97. 67 SHAT.7.U.213n° 9. ARGOUD, 1974, p. 153 et légende de la 9<sup>ème</sup> photo entre p 180 et 181. Correspondance, Antoine ARGOUD, Vosges, 24/2/98. RFHOM, T.87, n°328-329, 1<sup>er</sup> semestre 2000

70 SHAT.7.U.213 n° 9. Correspondance E. MORIN, La Baule, 17/4/98, Lettre de l'ambassade de France à Alger -Service des liquidations à E. MORIN, 13 février 1969, sous la cote n° 412/Liq, concernant des demandes d'attestations de service de 10 moghaznis de la SAS d'Hammam Melouane décédés en 1962. Correspondance J. DU BOUCHAUD, Garches, 17/12/97. Correspondance , J. DU BOUCHAUD, Garches, 17/12/97. 74Ibid. Correspondance E. MORIN, La Baule, 17/4/98, demande d'attestation de service adressée, le 22 novembre 1968, à E. MORIN par l'ambassade de France à Alger -Service de liquidation (dossier n°24.188). Correspondance, J. DU BOUCHAUD, Garches, 31/10/95.

Correspondance, J. DU BOUCHAUD, Garches, 17/12/97. 7^B.BOUALAM, Les harkis au service de la France, Paris, Éditions France-Empire, 1963, p. 25 1-252. Ibid, p. 260. 81 CHALLE, Paris, Presses de la Cité, 1968, p. 431. Correspondance E. MORIN, La Baule, 17/4/98, demande d'attestation de service adressée le 4 avril 1967 à E. MORIN par l'ambassade de France à Alger -Administration ACVG (dossier n°7726/VA). RFHOM, T.87, n°328-329, 1<sup>er</sup> semestre 2000

83 Entretien 003, Monsieur L., Paris, 24/9/97. Comment s'est passé l'arrivée des fellaghas ? 85 Entretien 003, Monsieur L., Paris, 24/9/97. Il y a eu des exactions contre vous ? On vous a frappé ? On vous a menacé ? 87 Entretien 003, Monsieur L., Paris, 24/9/97. Quand avez-vous compris que la France partait ?

Correspondance E. MORIN, La Baule, 17/4/98. 21 demandes de l'ambassade de France à Alger -service de liquidation, du 17 décembre 1964 au 8 octobre 1969. Entretien 003, Monsieur L., Paris, 24/9/97. Correspondance J. DU BOUCHAUD, Garches, 17/12/97. 92 A. WDJOUJJI, Etat, pouvoir et société (1962-1965), 1991, p. 122. RFHOM, 7.87, n°328-329, 2<sup>e</sup> semestre 2000

DU BOUCHAUD, itinéraire de L, Garches, 1/5/96. Les SAS n° 4, février 1996, p. 4-5.

95 R. MALEK, L'Algérie à Evian, Paris, Seuil, 1995, p. 331. 96 M.FAIVRE ,op.cit.,p. 160. 97 J. MARTENERIE, Les aciem d'Afrique du Nord témoignent (1952-1962), Pont de Veyle, 1987, p. 111- 112. BOUALAM, L'Algérie sans la France, Paris, Éditions France-Empire, 1964, p. 192. FHOM, T.87, n°328-329, 2<sup>ème</sup> semestre 2000

CAOM 2.SAS.190, bulletins de renseignement du 25 avril et 10 mai 1957. UA. ARGOUD, op. cit., p. 154. CAOM 2.SAS.190, bulletin de renseignement du 11 juin 1957. 12 CAOM 2.SAS.124, rapports mensuels des 25 septembre et 30 novembre 1957. Antoine ARGOUD, op. cit., p. 158. 13 CAOM 2.SAS.123, PV passation de consignes 16/8/61. 14 SHAT 1.H.4395 n° 6 Cavalerie blindée, 4<sup>ème</sup> trimestre 1959, p. 8-11. 15 Entretien 003, Monsieur L, Paris, 24/9/97. Correspondance], DU BOUCHAUD, Garches, 17/12/97. 16 SHAT 1.H.4395 n° 6 Cavalerie blindée, 4<sup>ème</sup> trimestre 1959, p. 5-7. RFHOM, T. 87, n° 328-329, 2<sup>ème</sup> semestre 2000

RFHOM, T.87, n° 328-329, 1<sup>er</sup> semestre 2000